

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais
le 11 mars 2021**

Présidente : Mme Laetitia Jaccard Gaspar
Présents : 6 municipaux
Excusés : Mmes Isaac-Monnier Marie-Claire, Jacot Coralie, Rottet Manuela, Stucki Natacha et MM. Brocard Didier, Cavalière Michèle, Gonin François, Jaquemet Michel, Longchamp Ludovic, Rangel Carlos, Tanner Philippe

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

M. le Syndic aimerait évoquer le nom de M. Dominique Willer. « Lors du dernier Conseil, je vous apportais ses bonnes salutations. L'annonce de son décès quelques jours plus tard nous a toutes et tous d'autant frappé. Entré au Conseil communal en septembre 1999, il le présidera en 2002. Il sera ensuite élu à la Municipalité lors d'une élection complémentaire en 2008. De par sa formation dans l'hôtellerie et à l'Ecole Hôtelière de Lausanne et de son parcours professionnel qui le conduisit à diriger des entreprises et du personnel, M. Dominique Willer saura, dans sa reprise du dicastère des travaux, réformer celui-ci et rétablira l'entente parmi nos collaboratrices et collaborateurs. Il a su être à l'écoute et apporter des solutions dans plusieurs épisodes difficiles que nous avons connus, les années suivantes, dans d'autres dicastères également. Nous lui devons d'avoir défendu le renouvellement complet du matériel et des véhicules de son service. Il nous convaincra d'instaurer un poste d'attaché culturel et développera d'importants projets d'animation spectacle et des mérites grandsonnois. Proche des sociétés locales, il soutiendra la modernisation de leurs installations entre autre sportives. Dans la relation avec les autres communes, il assumera la présidence de la FADEGE, participera au comité des terroirs et du tourisme régional. La Municipalité a perdu l'un des siens, ami, collègue, qui avait son caractère et défendait fortement et avec conviction ses idées, mais savait ensuite accepter et suivre les décisions prises. Nous pensons aujourd'hui à nos collaboratrices et collaborateurs qui ont été fortement affectés par son décès. Nous pensons également à son épouse Isabelle et toute sa famille. M. Dominique Willer a pu connaître le court bonheur d'être grand-père l'automne passé. Gardons son sourire en tête. »

L'assemblée observe un moment de silence

Le procès-verbal du 10 décembre 2020 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
4. ZUP Borné-Nau aménagement d'une butte paysagère (préavis 635/20). Rapport de la commission.
5. Participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz (préavis 638/20). Rapport de la commission
6. Réponse de la Municipalité sur la motion « Pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables) de M. Claude Zellweger et consorts Rapport de la commission.
7. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[Mme la Présidente](#) rappelle les mesures sanitaires s'appliquant au Conseil, notamment la pause obligatoire pour aérer la salle si la séance dure plus de 2h.

Madame la Présidente remercie chaleureusement les personnes qui se sont mobilisées dimanche dernier pour le dépouillement. L'ambiance était très bonne et le travail efficace malgré les circonstances. Elle félicite les personnes qui ont été élues et ses meilleures pensées aux viennent ensuite.

Un courrier des cartons et jardins du cœur a été reçu en remerciement pour les jetons de présence offerts.

Madame la Présidente lit un courrier de la société Herren concernant l'adjudication de travaux de ferblanterie (voir annexes).

Madame la Présidente rappelle la sortie du Conseil le 8 mai prochain. Elle attendait de voir si la situation sanitaire allait se détendre, mais comme l'évolution de celle-ci ne semble pas se profiler, un Doodle vous parviendra prochainement.

2. Communication de la Municipalité

[Mme Nathalie Gigandet](#)

Bureau d'assurance sociale : Le bureau d'assurance sociale est rouvert aux horaires habituels, soit 2 jours par semaine, mardi et vendredi. Il avait été fermé pendant toute la période de semi-confinement et étendu jusqu'au début 2021.

Place de jeux : La place de jeu sous l'église catholique a été démontée, attendant la fin des travaux du chauffage à distance, et est en train d'être réaménagée avec un agrandissement au bout du terrain avec un toboggan qui a été installé. La fin des travaux devrait arriver rapidement, en fonction de la météo.

[M. Francesco Di Franco](#)

Stationnement : Le projet de stationnement Bellerive-Poissine en est au stade des appels d'offres avec un délai au 24 mars. Les travaux devraient débuter le 24 avril et devraient durer 6 semaines.

Caméras : Le dossier de la pause des caméras est en traitement à la DGEO chez Mme Amarelle pour l'approbation de la pose de caméras sur le site scolaire. La réponse, d'après les promesses faites, devrait arriver dans les 2 semaines.

Bâtiments scolaires : Il est à noter, comme à chaque période de vacances ou de relâches, que deux bâtiments ont été tagués à Borné-Nau et des vitres ont été brisées au collège du Jura.

Mme Evelyne Perrinjaquet

Jean Lecomte 5 : Les photos (voir annexe) avant travaux montrent que la cuisine n'était pas vraiment en état, le plafond menaçait de tomber, la partie lavabo pour les enfants était vétuste, les sols à différentes hauteurs et matériaux ainsi que les toilettes qui n'étaient plus conformes aux normes d'hygiène. L'exploitation de ce bâtiment n'était plus autorisée pour des soucis de vétusté assez visibles.

La partie démontage a été effectuée par les employés communaux du service des travaux. L'espace jeux a été donné contre démontage à une institution yverdonnoise pour les enfants autistes.

Des surprises sont apparues sous les boiseries lors du démontage, qui ont nécessité quelques travaux supplémentaires. Cependant, tout s'est déroulé sans soucis et a été bien géré.

La ludothèque est ouverte depuis le 3 mars, avec un bail commençant au 1^{er} mars, à prix coutant, soit Internet et électricité. Les nettoyages des locaux de la rue Basse ont été effectués par le service des travaux. La remise du bail s'est faite aujourd'hui.

Nous apercevons la nouvelle cuisine ainsi que l'espace FADEGE dont le bail commencera au 1^{er} mai. Ce sera l'espace où viendront les « Petits loups ».

Le sol a été entièrement isolé et refait. 2 WC sont maintenant présents, un WC pour personne à mobilité réduite et un normal.

Il reste les parties extérieures, soit les façades, dont la couleur va être examinée sous peu par la commission de l'urbanisme ainsi que par le Canton.

Le montant alloué dans le préavis sera respecté.

Les entreprises sollicitées, notamment électricité, carrelage, sanitaire sont des entreprises grandsonnoises, la cuisine, la menuiserie et les peintures proviennent d'Yverdon ou à proximité. La ferblanterie provient d'une entreprise qui a son siège à Provence, car le montant demandé par cette entreprise était fortement inférieur à celui des autres offres.

M. Antonio Vialatte

La Poissine : La mise à l'enquête est terminée. 70 oppositions ont été recueillies au plan d'affectation, 2 remarques et 13 oppositions au remaniement du plan parcellaire. La phase suivante consiste à consulter ces oppositions, voir si elles sont recevables, préparer les réponses, organiser les auditions, décider au niveau de la Municipalité quelles réponses seront apportées dans le préavis qui sera déposé au Conseil.

Mme Christine Leu Métille

indique que les travaux de l'AIERG (Association Intercommunale pour l'Épuration Région Grandson) se poursuivent avec la pose des conduites. Celle-ci a été retardé par la météo mais devrait pouvoir se terminer pour fin mars.

L'organisation à mettre en place est parfois complexe puisque les travaux pour l'éclairage du foot ont également commencé et avancent également bien maintenant, malheureusement les places de parcs vers les vestiaires ne sont plus accessibles.

Le Conseil de l'AIERG a siégé le 13 janvier et a accepté le préavis et le crédit pour la construction de la nouvelle STAP qui remplacera la STEP. Le dossier va bientôt être envoyé pour enquête auprès des services cantonaux, puis ensuite soumis à l'enquête. Les travaux devraient pouvoir commencer d'ici une année et demie voire deux ans.

M. le Syndic

Engagement : Un nouveau comptable a été engagé le 1^{er} janvier en remplacement de la titulaire qui a donné sa démission fin décembre 2020.

Subvention : La confirmation de l'octroi d'une subvention pour les fouilles archéologiques des travaux de Borné-Nau a été reçue et se monte à CHF 195'000.-, soit 20% du coût des fouilles et documentation, les travaux de terrassement n'étant pas subventionnés. Pour rappel, le total de la demande au Conseil était de CHF 2.4 millions. Une lettre sera envoyée au Canton pour les remercier tout en donnant l'appréciation de la relation de cette aide face aux exigences totales de la prise en compte pour le calcul. Il faut savoir que cette subvention est en fait la part fédérale octroyée au Canton dans laquelle est puisée ces CHF 195'000.-. Donc très clairement le Canton n'a pas aidé.

Bâtiment multi-usage : Les travaux avancent bien. Actuellement les pompiers ont dû, pour un mois, occuper le hangar encore existant de Cand-Landi à Bellerive, l'accès n'étant plus possible à leurs locaux suite aux travaux de la cour inférieure du SDIS de Borné-Nau. Les aménagements intérieurs vont bon train et la mise à disposition des locaux est prévue pour début juillet. L'été sera l'occasion de la prise de possession des locaux du CMS, des écoles et du SDIS. Le chauffage à distance fonctionne depuis début mars avec l'énergie de combustion des plaquettes. Avant il fonctionnait au mazout, puis au gaz. Le chauffage à distance chauffe ainsi maintenant petit à petit les bâtiments raccordés selon les mises en route de chacune des transformations des bâtiments communaux, tel que la Ruche et les Colombaires 1 qui ont été récemment raccordés. La réponse de l'ECA est encore attendue quant à la participation financière aux nouveaux locaux du SDIS, ce qui permettra ensuite de faire un calcul de location au SDIS régional quant à la part qui ne sera pas subventionnée.

3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

M. Daniel Trolliet indique que la séance de l'ACRG du 16 décembre 2020 à 20h.00 a eu lieu à la Salle des Quais à Grandson. La séance a été présidée par M. Philippe Humbert. L'assermentation d'un nouveau membre est acceptée, tout comme le PV de la dernière séance, celle du 24 juin 2020. Après les communications du Président et du Comité Directeur, les points suivants représentaient les morceaux de choix de la séance :

- Adhésion de la Commune de Fontaines au But optionnel « Eau »
- Achat du réservoir de Giez.
- Budget 2021

Adhésion de la Commune de Fontaines au But optionnel « Eau »

Il s'agissait de déterminer, pour Fontaines, l'importance du capital de dotation pour rejoindre l'ACRG ; ces capitaux varient énormément d'une commune à l'autre, mais ramené au prix par habitant, il a été proposé à Fontaines de le fixer à CHF 550.-/hab., pour 218 habitants, soit CHF 120'000.-

Comme Fontaines apporte sa source de la Diaz dans la corbeille de mariage, une eau d'excellente qualité, utilisable à court terme, il a été proposé de limiter la participation effective de la Commune de Fontaines à la somme de CHF 40'000 ; mais le capital mentionné dans les statuts sera bien de CHF 120'000.

Ce préavis du 02/09/20 a été accepté à l'unanimité par le Conseil de l'ACRG.

Rachat par l'ACRG du réservoir de Giez.

Au vu de sa position stratégique, le réservoir va devenir une pièce importante du système de distribution de l'eau dans toute la région. La séance se déroulait le soir suivant celle du Conseil Général de Giez, lors de laquelle cette vente devait être ratifiée par le législatif local. Si le principe de la vente a été accepté, une majorité du Conseil général exige de la part de l'ACRG une déclaration garantissant l'égalité de traitement sur les méthodes de détermination des prix de rachat d'infrastructures communales. L'assemblée communale de Giez contestait aussi une clause concernant la réserve incendie : il est pourtant évident que cette part de l'ouvrage et son financement restent sous la responsabilité de la commune de Giez.

Le Conseil de l'ACRG a accordé la garantie de l'égalité de traitement sur les méthodes de détermination des prix de rachats des infrastructures.

Dans la foulée, il a aussi accepté d'acheter le réservoir de Giez pour le prix de CHF 570'000.- et aux conditions de financement et d'amortissement décrites dans les propositions du préavis y relatif.

Budget de l'ACRG

L'examen du budget 21 figurait aussi à l'ordre du jour de l'assemblée. Celui-ci est séparé en 3 entités :

- Santé et sécurité au travail
- Surveillance des chantiers
- But optionnel EAU

Si les 2 premières parties représentent quelques dizaines de milliers de francs, le but EAU affiche à lui seul des sommes à 6 chiffres. Les 3 budgets ont été largement acceptés, les 2 premiers à l'unanimité.

Sous le point « Divers », M. Trolliet a relevé qu'un commissaire avait demandé que les rapports de commissions ayant siégé pour l'examen des Préavis soient aussi envoyés à l'avance à tous les membres du Conseil de l'ACRG.

[M. Hervé Cornaz](#) indique que le conseil intercommunal de l'ASIGE s'est tenu le 17 décembre 2020 à la salle des Quais à Grandson.

Un membre est toujours manquant au comité directeur et aucune proposition n'a été faite durant le Conseil pour pourvoir le poste

Les conclusions du rapport de la Direction scolaire soulignent les difficultés rencontrées durant l'année 2019-2020 notamment liées au Covid-19 : Diverses manifestations ou activités ont dû être adaptées ou annulées, en respectant les consignes fédérales ou cantonales qui changeaient elles-mêmes en fonction de l'évolution de la pandémie.

Les parents, les élèves, les enseignants et toutes les structures gravitant autour du monde scolaire ont été extraordinairement sollicités. Chacun a dû faire preuve de grandes capacités d'adaptation, d'imagination, d'engagement, s'approprier dans des délais très courts des outils permettant d'assurer un suivi de l'enseignement durant la période de confinement.

Le rapport de gestion des bâtiments informe, entre autre, sur les déprédations du collège de Borné Nau A pour un montant de CHF 17'000.-. L'ASIGE a apporté une réponse favorable à la commune de Grandson pour participer financièrement au réseau de vidéosurveillance. En attente de la réponse du Conseil communal de Grandson.

Le comité de l'ASIGE a été très sollicité également par les chantiers en phase d'achèvement,

en cours ou en projet qui ont nécessité de nombreuses séances de travail, mobilisant de multiples partenaires d'horizons très divers : Centre sportif régional, bâtiment multi-usage, extension du site de Concise, projet de bibliothèque dans le « vieux collège » de la Rue du Jura à Grandson et projet de campus à Champagne.

La gestion de la désinfection aussi bien des élèves (les mains) que des classes, du mobilier et du personnel a été en grande partie gérée par l'ASIGE. Quelques communes ont pris les devants, d'autres ont dû être assistées, voire livrées en produits. Au final, tous les bâtiments ont pu ouvrir et accueillir les enfants, le 11 mai 2020, dans le respect des mesures de protection édictées par l'OFSP. Le CODIR a décidé de prendre en charge tous les coûts engendrés par cette situation, soit le nettoyage/désinfection supplémentaire et les produits inhérents. Le coût impactant l'ASIGE est de CHF 87'232.-. Pour l'année 2020-2021, le CODIR a décidé de créer un nouveau fonds de réserve dédié à la pandémie en le dotant d'un fond de CHF 150'000.-.

Le rapport de la commission de gestion rapporte tout d'abord sur les comptes. Pour rappel, la gestion comptable de l'association est réalisée par la bourse communale de Grandson. L'excellente qualité du travail fourni est relevé par la commission.

Pour l'année 2019-2020 le total des charges atteints CHF 4'704'937.- soit une diminution de 3,4% par rapport à 2018-2019 (essentiellement dû à la fermeture des classes au printemps 2019). CHF 4'620'248.- sont à charges des communes.

La quote-part des communes associées est déterminée à 50% en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice et à 50% en proportion du nombre d'élèves qui fréquentent les classes. Pour Grandson, cela signifie une participation de CHF 1'263'926.-. Soit CHF 3'398.-/élève qui représente CHF 378.-/habitant. A noter que tous les élèves de la 3P à la 11P ont un swiss pass leur permettant de voyager gratuitement jusqu'à Yverdon.

Les comptes sont approuvés par l'organe de révision et par le Conseil intercommunal qui donne décharge au comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2019-2020

La commission se montre satisfaite par la gestion menée par les membres du Comité de Direction. Elle se pose néanmoins la question de la charge de travail pour les membres du CODIR. La commission se demande s'il ne faudrait pas professionnaliser la gestion de l'ASIGE notamment parce qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes qui se mobilisent pour ce genre de tâches. Il propose de se rapprocher de groupements scolaires pour observer le fonctionnement d'une structure professionnelle et non plus liée à des fonctions citoyennes.

Pour finir, des informations sont données sur les projets en cours :

La commune de Concise annonce que la chape est coulée et que le collège devrait être prêt pour la rentrée 2021.

La commune de Champagne attend les résultats de la mise au concours de son nouveau complexe scolaire d'ici février-mars. Par rapport à ce projet d'envergure, la commune de Fiez a envoyé un courrier à l'ASIGE pour lui signifier son inquiétude par rapport à ses finances communales qui ne permettront pas de supporter les coûts de ce nouveau projet.

M. Gagnebin (syndic de Champagne et maintenant membre du CODIR) prend la parole pour indiquer que les 17 autres communs membres ont les mêmes soucis financiers. Il souhaiterait une meilleure coopération et discussion à un niveau régional et éviter de solliciter le canton à chaque question.

L'idée serait de créer un groupement des syndics de l'ASIGE pour mieux partager ce genre de problématique. L'autre problème soulevé concerne également l'exigence du canton à amortir sur 30 ans plutôt que 50 ou 60 ans.

Le paradoxe dans cette situation est le suivant : on ne donne pas les moyens à l'ASIGE d'investir dans de nouveaux bâtiments (à cause du plafond d'endettement) et on demande donc aux communes de faire le nécessaire en leur reprochant de « garder » le bâtiment une

fois l'amortissement terminé.

Cette affirmation est partiellement correcte sachant qu'aucun plafond d'endettement n'a été accepté ou refusé dans les statuts de l'association. Le plan directeur est actuellement en cours de mise à jour et devrait ainsi permettre d'avoir une vue d'ensemble plus précise de la situation et des investissements futurs

La parole n'est plus demandée.

4. ZUP Borné-Nau aménagement d'une butte paysagère (préavis n° 635/20). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Thomas MC Mullin (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 635/20 relatif à l'aménagement d'une butte paysagère à Borné-Nau, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier :</u>	d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la butte paysagère
<u>Article deux :</u>	d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 400'000.-, le compte n° 9141.37 est ouvert à cet effet
<u>Article trois :</u>	de financer ce montant par la trésorerie courante
<u>Article quatre :</u>	d'amortir cet investissement par les comptes n° 430.331, 440.331 et 600.331 sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2022

[Mme Judith Bardet](#) remercie les commissionnaires pour leur rapport. Cependant, bien que favorable au projet d'aménagement de la butte paysagère, Mme Bardet souhaite profiter que le préavis inclut la création de 25 places de parc pour faire une proposition à la Municipalité. Mme Bardet souhaite que la Municipalité étudie rapidement la possibilité de déplacer les places de stationnement de dépose-minute sis à la rue du Jura, tant du côté du Collège du Jura que du Collège de Borné-Nau sur une partie du nouveau parking de 25 places prévu dans le préavis.

En effet, tout doit être mis en œuvre afin d'éloigner le trafic automobile des itinéraires empruntés par les écoliers se rendant aux cours à pied ou à vélo.

Les bienfaits de la mobilité douce, tant sur le plan de la santé publique et de l'économie que sur le plan de la protection de l'environnement n'est plus à prouver et de ce fait il est primordial d'aménager des infrastructures en conséquence.

Quotidiennement, aux heures de début et de fin des cours, de nombreux véhicules se parquent de façon sauvage sur le trottoir et devant le passage piétons traversé par plusieurs centaines d'élèves, entravant ainsi la visibilité et mettant de ce fait en danger les enfants qui empruntent les transports scolaires ou la mobilité douce (voir photos annexes).

Lors de sa visite sur site mercredi, elle s'est entretenue avec les patrouilleurs scolaires qui, soit dit en passant, font un travail remarquable, et qui confirment la dangerosité de la situation.

Ce jour-là, elle a également constaté que la place de parc réservée aux personnes à mobilité réduite a été illégalement occupée par un parent, empêchant le chauffeur professionnel venant chercher un élève en chaise roulante d'y accéder. Information prise auprès du concerné, cette situation est récurrente.

Il va de soi que les places de parc pour personnes à mobilité réduite devront être maintenues sur la rue du Jura et, de préférence, remise du côté collège afin d'éviter à ces personnes de devoir traverser la route comme c'est malheureusement le cas suite aux modifications de marquage effectuées l'an passé.

Le fait de déplacer les places de dépose-minutes le long de la route de desserte laisserait tout de même la possibilité aux parents de déposer leur enfant en voiture mais devrait les en dissuader sachant que le chemin à parcourir à pied serait un peu plus long que celui emprunté par les enfants arrivant en transports publics. A noter qu'un cheminement en site propre est déjà aménagé pour rejoindre en toute sécurité les différents bâtiments scolaires.

Afin de faire respecter un tel aménagement et éviter que la situation actuelle se reproduise il est indispensable qu'une excellente campagne d'information soit mise en place entre les autorités et les différents partenaires, direction scolaire, enseignants, parents et élèves, qu'une zone de rencontre soit instaurée sur la rue du Jura qui pourrait éventuellement être mise en sens unique, que des contrôles systématiques soient effectués et que les contrevenants soient verbalisés. Mme Bardet espère vivement que la présente proposition trouvera un écho favorable et que les services compétents agiront rapidement pour sa mise en place. Il est à relever que cet aménagement n'occasionnera aucune dépense supplémentaire.

[M. Hervé Cornaz](#) indique que la commune s'est dotée d'un magnifique centre sportif qu'il convient de finaliser avec la même qualité que ce qui a été fait jusqu'à présent. En ce sens, le préavis qui est soumis ce soir a donc toute sa raison d'être. M. Cornaz doit cependant avouer que certains travaux envisagés et les coûts qui y sont rattachés semblent quelque peu disproportionnés notamment en regard des finances communales qui doivent être ménagées. M. Cornaz rappelle que la commission des finances avait indiqué dans son rapport sur le budget 2021 être inquiète pour l'avenir et que la prudence était de mise.

Le premier point concerne l'aménagement du belvédère et de son accès pour un montant de CHF 107'000.-. On y parle « de l'ambiance proche du grand paysage ». Pour sa part, M. Cornaz n'y voit qu'une butte faisant office de paroi anti-bruit et proche de l'autoroute sur laquelle on veut créer une place de pique-nique à son sommet. Il veut bien croire que certains élèves en profiteront en été, mais qui d'autre ? De plus, sur la base des expériences avec les petites plages, il est convaincu que cela générera un travail pas très valorisant pour les employés communaux lorsqu'il faudra nettoyer et ramasser les déchets oubliés. Pas certain non plus que le voisinage apprécie la présence des pique-niqueurs aux abords de leurs fenêtres notamment en soirée et le weekend.

Le deuxième point concerne le revêtement final d'une route qui est finalement peu utilisée et qui, selon information du préavis, est appelé à le rester encore quelques années. Empruntant cette route quotidiennement, M. Cornaz peut assurer que son état est impeccable en l'état et que son surfaçage est un luxe qu'on peut largement s'éviter.

Les autres travaux concernant les plantations et la finalisation du parking côté Est lui semblent, quant à eux, nécessaires.

En retirant du budget une partie de l'aménagement du Belvédère et de son accès, une partie des frais liés au modelage de la butte, la finalisation du tapis de route ainsi qu'une partie des honoraires de l'architecte-paysagiste et de l'ingénieur civil, M. Cornaz arrive à un montant toutes taxes comprises arrondi de CHF 250'000.- au lieu des CHF 400'000.- demandés. Suite à ce qui précède, M. Cornaz propose d'amender l'article 2 du préavis comme suit :

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 250'000.-, le compte n°9141.37 est ouvert à cet effet.

[Mme Carole Schelker](#) aimerait réagir spontanément à la demande d'amendement de M. Cornaz. Elle pense que la Municipalité n'a pas sorti d'un chapeau ce projet, ni les aménagements qui y sont prévus et qui faisaient l'objet d'un rapport d'étude antérieur qui montre que cette butte paysagère avait un impact, qu'il s'agissait de réduire, avec des mesures adaptées. Il est vrai que l'on a ce front de butte qui fait la liaison entre le bâti et la zone agricole à l'arrière. Ces aménagements étaient déjà prévus dans des études, puis laisser cette butte sans entretien correct laisserait apparaître des espèces invasives. Finalement, un aspect visuel de cette butte qui ne serait plus à la hauteur des aménagements qui ont été faits et qui donnent satisfaction à toutes et tous serait dommage. De plus, dans ces aménagements, des études ont été faites quant aux places de parcs par un bureau de mobilité. Mme Schelker propose de refuser l'amendement et invite à soutenir le préavis tel que proposé par la Municipalité

[M. Antonio Vialatte](#) indique que l'intervention de Mme Bardet sera traitée par le dicastère de M. Francesco Di Franco.

Concernant la remarque de la commission sur le tapis de Borné-Nau, M. Vialatte entend, mais dans le préavis qui avait été fait pour la route de desserte du quartier, il avait été expressément expliqué pourquoi le tapis n'avait pas été mis sur ce préavis. Vu le montant, CHF 42'000.-, la Municipalité aurait très bien pu le passer dans ses compétences, mais par soucis de transparence il a été ajouté au présent préavis.

Concernant la butte, M. Vialatte entend les inquiétudes de M. Cornaz et confirme que ça ne sort pas d'un chapeau comme l'a dit Mme Schelker. Il a été profité des travaux de la salle triple pour y mettre les matériaux plutôt que de les évacuer. La société Marti l'avait décompactée et refaite pour avoir la stabilité nécessaire pour la suite du programme. Ensuite il est vrai que la ZUP de Borné-Nau avait fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle dont le lauréat avait été le bureau Paysagegestion concernant l'aménagement de cette butte qui s'appelle le mille-pattes, depuis l'Est jusqu'à l'Ouest, qui permettait de protéger le quartier de Borné-Nau des nuisances de l'autoroute. Le Belvédère proposera une vue du Jura, mais aussi du lac et des Alpes, où les promeneurs pourront venir passer un moment. Le revêtement de l'autoroute a d'ailleurs été changé pour un revêtement phono-absorbant. M. Vialatte recommande de suivre le préavis municipal.

[M. Hervé Cornaz](#) précise, par rapport à l'intervention de Mme Schelker, que le parking ne serait pas touché, le montant dédié reste identique. Ce qui serait touché, c'est notamment cette place de pique-nique au sommet de la butte, ce qui fait que le modelage et l'aménagement du Belvédère sont plus ou moins divisé par 2. Les plantations prévues pour la biodiversité restent présents. Ce qui diminue, c'est la finalisation de la route à CHF 42'000.- et une partie des frais de l'architecte paysagiste et de l'ingénieur civil entendu qu'ils auront moins de travail si la place de pique-nique et le tapis de la route ne sont pas réalisés. Ces petites économies, qui n'impactent pas la finalisation correcte de ce lieu, permettront de réduire de CHF 150'000.- la facture.

M. Cornaz maintient son amendement et recommande de l'accepter.

[M. Antonio Vialatte](#) souhaite apporter un complément. On parle de place de pique-nique, alors que le terme n'est pas juste. C'est vraiment un Belvédère, un endroit où l'on peut se poser, profiter de la vue, d'un moment de tranquillité, de regarder les sportifs, y compris de pique-niquer.

[M. le Syndic](#) rappelle que le Conseil communal n'a pas la possibilité de se prononcer sur le descriptif des travaux. Si le préavis est amputé d'une certaine somme, c'est bien à la Municipalité de l'engager selon le descriptif qui est fait dans la mesure du financement accordé. Il n'y a donc aucun moyen, à ce titre-là, hormis le refus, de le modifier de façon sectorielle car cela ne fait pas partie du descriptif et des conclusions sur lesquels le Conseil est appelé à se prononcer puisque la Municipalité est autorisée, à l'article 1, d'entreprendre les travaux de la butte paysagère. De plus, après un investissement de CHF 17 million, ne pas donner la possibilité de stabiliser un accès et de finaliser un périmètre de qualité serait dommage. Les premiers chiffres de ce préavis n'étaient pas de CHF 400'000.-, mais bien plus élevés. Après bien des débats, la Municipalité est arrivée à ce montant et il lui semble s'agir du strict minimum.

Pour répondre à Mme Bardet sur la suppression des places de parcs à la rue du Jura, le problème est que les 75 places de parcs de la ZUP doivent répondre déjà de manière forte aux utilisateurs de la ZUP, soit du CMS, et à une centaine d'enseignants. Imaginez annoncer aux enseignants du Jura qu'ils devront aller à pieds jusqu'à Borné-Nau. Sportivement certes, c'est intéressant. Les places de dépose-minutes seront toujours là et ont une grande utilité, même si une grande difficulté à être respectées existe. Pareil pour la place handicapée qui a de grande difficulté à être libre pour sa fonction première. Il faudrait un agent de sécurité à temps plein pour faire respecter ces mesures. Comme Mme Bardet l'a souligné, il faut faire un travail d'éducation des parents. M. le Syndic espère avoir bien compris en pensant que Mme Bardet voulait supprimer les places d'arrêt sur la rue du Jura.

[Mme Judith Bardet](#) indique qu'il s'agit juste des places de dépose-minute.

[M. Antonio Vialatte](#) précise que si l'amendement est accepté, ce n'est que le montant qui sera modifié, les objectifs d'aménagement seront les mêmes.

Vote sur l'amendement : refusé à la majorité.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à la majorité

5. Participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz (préavis n° 638/20). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Denis Villars (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 638/20 relatif à la participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF la Brinaz, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à participer aux frais complémentaires relatifs aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz
- Article deux : d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de CHF 101'700.- ; le compte n° 9141.34 est déjà ouvert au bilan dans ce but
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante
- Article quatre : d'amortir cet investissement net, sous déduction de la subvention ECA, par le compte n° 810.331 sur une durée maximale de 20 ans, la première fois au budget 2022

[Mme Christine Leu Métille](#) indique qu'est toujours difficile de venir avec une demande de crédit sur quelque chose qui a été réalisé. Elle remercie la commission pour son rapport. Une petite précision cependant, car à la lecture du rapport on a l'impression que les services communaux n'ont pas suivi ce dossier, ce qui n'est pas vrai. Les services techniques communaux ont été associés en temps et en heure aux aspects techniques du dossier. C'est du côté du mandataire que ces coûts n'ont jamais été discutés et n'ont pas été remontés au comité de pilotage.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à la majorité.

6. Réponse de la Municipalité à la motion « Pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toitures favorisant les énergies renouvelables » de M. Claude Zellweger et consorts. Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Pierre-André Genier (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission ad hoc considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : de classer la motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toiture favorisant les énergies renouvelables.

M. Valentin Tanniger ne revient pas sur le délai de réponse de la Municipalité à cette motion, mais sur deux aspects négligés par la réponse et le rapport. Le premier, la transition énergétique. Il salue les travaux déjà effectués sur la commune, microgrid, chauffage à distance, mais regrette que tous ces éléments ne soient considérés que sous l'angle de la rentabilité immédiate. Ce qui devrait être considéré ici, ce ne sont pas les investissements économiques à court ou moyen terme, mais l'intérêt énergétique à moyen et long terme. La question de M. Tanniger est : Pourquoi n'a-t-on pas de comparaison de production et consommation en kW/h ? Tout comme l'installation d'une place de jeu a pour but de divertir les enfants et une route est là comme support aux moyens de transports, des installations solaires sont faites pour produire de l'énergie, électrique ou thermique. Du moment qu'une installation photovoltaïque sur une petite villa peut être rentabilisée entre 10 et 15 ans, pensant que les six objets retenus par l'Association pour le Développement du Nord Vaudois dans le projet « Région-Energie » peuvent également être rentables. Pour rappel, l'énergie consommée en Suisse est encore majoritairement issue d'énergies non renouvelables importées (80% en 2019 selon la Confédération, <https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/fr/home/wirtschaft/energie.html>). M. Tanniger est conscient qu'il existe des difficultés à l'installation d'un réseau local de distribution d'électricité et que les distributeurs protègent leur marché, mais s'il n'est pas possible d'offrir aux ménages et entreprises grandsonnoises l'énergie produite à quelques mètres, n'est-ce pas le devoir des autorités communales de remonter les difficultés au législateur ? Législateur qui a pour objectif d'augmenter sa production indigène.

Le second, l'intégration de la population grandsonnoise dans un tel projet. La coopérative permettrait un partenariat public-privé local, offrant la possibilité à toutes et tous de participer à la transition énergétique, notamment celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'une installation individuelle, qui ne sont pas propriétaires d'une surface offrant de bonnes conditions d'ensoleillement, ou qui ne sont pas propriétaires du tout. De plus, la coopérative permet une mise en œuvre de projets qui n'entrent pas dans les conditions microgrid et qui peuvent être réalisés avec un investissement réduit de la commune.

Il est regrettable que cette motion soit classée en se félicitant de ce qui a été fait, sans volonté d'y réfléchir à nouveau, alors que la Suisse s'était fixé l'objectif de doubler la production d'énergie renouvelable en 10 ans. Si la coopérative n'est plus la forme la plus adéquate, il existe d'autres moyens pour la commune de motiver ce genre d'initiative, par exemple en communiquant sur le potentiel solaire de chaque bâtiment de la commune par exemple. De plus, les taux d'intérêts exceptionnellement bas, mentionné comme « moins attractifs » à la création d'une coopérative dans le rapport de la commission, sont justement favorables à un investissement dans ce type d'installations.

Mme Christine Leu-Métille ne souhaite pas lancer le débat sur la rentabilité ou non des

énergies renouvelables, qui semble être le fond de l'intervention qui est faite. Il est vrai que les conditions générales ont passablement changées. Comme chacun le sait, la Confédération et le Canton offrent beaucoup de subventions ces dernières années et renforcent aussi cette offre. Il semble qu'il y ait beaucoup de gens qui ont les moyens et qui peuvent regarder et analyser ces offres. Certes, c'est plutôt destiné aux propriétaires, comme M. Tanniger l'a relevé dans son intervention, mais en tant que simple consommateur, on a tous le choix de la provenance de l'électricité. Il semble donc malgré tout possible, à terme, de réaliser ces objectifs stratégiques. Le sens de l'intervention, soit chercher une autre forme que la coopérative, est bien compris. La commune est malgré tout déjà active en matière de promotion des énergies solaires, par des documents simplifiés pour la pose de panneaux solaires, par la publicité du site offert par la Confédération (www.toitsolaire.ch) pour voir le potentiel de chaque toit. Ce que Mme Leu Métille comprend, c'est que la commune pourrait être plus active en rappelant aux propriétaires l'existence de ces différentes possibilités de subventions qui sont très intéressantes.

La parole n'est plus demandée

Vote : accepté à la majorité.

7. Propositions individuelles.

[Mme Nicole Helfer](#) a vu et constaté aujourd'hui qu'à la Brinaz, le chantier arrive à bout touchant puisqu'une bonne partie des véhicules lourds de chantier ont disparu de la place qui leur avait été aménagée. Le terrain est en train d'être remis en conformité pour que le paysan puisse l'exploiter, le trottoir en cours de finalisation. Sur cette partie, de nombreux arbres ont disparu en vue des constructions qui devaient venir sur la route de Fiez-Pittet. La question est la suivante : qui va remettre des arbres, puisqu'il n'y aura pas de constructions pendant un certain temps. Est-ce la commune, la société qui s'occupe de la revitalisation de la Brinaz ? Pour rappel, il y avait plus d'une quinzaine d'arbres fruitiers et d'autres arbres d'essence diverses. Mme Helfer s'excuse auprès de Mme Perrinjaquet et des membres de la commission de ne pas les avoir convoqués à la commission, relatif au préavis 630/20, qu'elle a reçu le 17 février et réparera cette lacune en faisant une convocation ce week-end.

[M. Antonio Vialatte](#) répond volontiers à Mme Helfer. Les 2 parcelles concernées appartiennent à des privés, donc les arbres fruitiers qui y étaient ne sont pas soumis à la réglementation sur les arbres, mais une bonne partie de ceux-ci avaient un âge déjà bien avancé. Il existe une convention entre les propriétaires et l'Entreprise de Correction Fluviale, mais M. Vialatte n'en a pas les termes. Peut-être que des arbres seront replantés, peut-être que le terrain sera laissé en terrain agricole, mais dans tous les cas, la Municipalité n'a pas prise sur ces terrains privés.

[M. Sébastien Deriaz](#) aimerait revenir plus ou moins rapidement sur la proposition de Mme Bardet de toute à l'heure concernant la création d'une zone 20km/h dans le périmètre de Borné-Nau et sur la rue du Jura. Cette zone 20km/h aurait tout son sens dans le périmètre de Borné-Nau, coupé par la rue du Jura entre les pavillons et la ZUP. Le cas échéant, le déplacement des places de dépose minute qui empiète sur le couvert à vélos d'origine semble une excellente idée.

M. Deriaz aimerait entendre le point de vue du Municipal en charge. Il profite de l'occasion pour demander si le trou dans le mur du pavillon le plus au nord va être rebouché, à moins qu'il ne s'agisse d'une mesure COVID. Vu que ce bâtiment est appelé à rester et comme M. le Syndic l'a dit plus ou moins entre les lignes, on n'est plus à ça prêt.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que ce bâtiment appartient à l'Association Scolaire Intercommunal Grandson et Environs, que le budget est prévu mais qu'il n'était pas possible de le faire puisque les tuyaux du chauffage à distance étaient posés devant. Avec ce chantier, il était prévu de le faire dès que possible, ainsi que toute l'enveloppe extérieure.

En ce qui concerne les limitations 20km/h, aujourd'hui il n'a pas été pensé du tout à cela puisque le périmètre Borné-Nau jusqu'au Jura est en chantier, qui heureusement arrive au bout. Une fois ces chantiers terminés, la question du 20km/h ainsi que du stationnement pourront être étudiés. En ce qui concerne la place de stationnement handicapé, les personnes se rendant au cimetière sont demandeuses, autant que la partie scolaire, ce qui fait que le choix n'est pas simple. La décision avait été prise de la mettre côté cimetière, les enfants étant aidés par les patrouilleurs. La Municipalité est bien consciente des problèmes de stationnement et de circulation, c'est pour cela qu'en début de législature elle a choisi de mettre directement 4 patrouilleurs, alors qu'il n'y en avait pas avant.

[M. Nicolas Perrin](#) souhaite parler du postulat intitulé « pour une commune éclairée sans pollution lumineuse », accepté par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2018, qui relevait les nombreuses possibilités d'amélioration de l'éclairage public dans la commune et invitait la Municipalité à étudier l'opportunité de faire un état des lieux, de prendre toutes les mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la commune et de présenter au Conseil un rapport sur ses réflexions et actions envisagées à court et moyen terme.

La réponse de la Municipalité, en date du 18 novembre 2019, avait été jugée décevante par la commission ad hoc, n'étant pas à la hauteur des enjeux et ne répondant pas suffisamment aux préoccupations exprimées. Elle avait cependant été acceptée dans la mesure où la Municipalité promettait de prendre un certain nombre d'actions dans la direction demandée.

En l'occurrence, la Municipalité s'engageait à s'informer auprès d'autres communes dont Yverdon, Bonvillars, Val de Ruz pour profiter de leur expérience en termes d'éclairage dynamique et d'extinction nocturne, étudier les possibilités d'extinction nocturne, notamment la faisabilité et le coût d'une adaptation des armoires électriques à une extinction nocturne. La réponse mentionnait qu'une dépense avait été prévue à cet effet au budget 2020 et promettait un rapport et des propositions en lien avec l'extinction nocturne. La Municipalité s'engageait également à vouloir procéder à une démarche de sensibilisation et d'information auprès des privés sur les possibilités techniques existantes pour diminuer ou éteindre l'éclairage à usage commercial et individuel pendant la nuit.

Près de 3 ans s'étant écoulés depuis le dépôt de ce postulat, M. Perrin se permet de revenir sur la réponse de la Municipalité et les promesses faites à cette occasion, en demandant :

- 1) Ou en est la Municipalité de ces différentes démarches ?
- 2) Si la commission consultative de l'énergie a été mise à contribution dans ce contexte ?
- 3) Comment la mise en place de nouveaux éclairages depuis le dépôt de ce postulat, par exemple à Borné-Nau, a pris en compte les préoccupations exprimées dans ce postulat ?

[Mme Christine Leu-Métille](#) indique que la personne en charge de l'électricité était en congé maladie fin 2019 et toute l'année 2020. Un remplaçant a été trouvé en février 2020, mais la personne a demandé à être employée à temps partiel, ayant un autre emploi, sachant que dans un futur proche il faudrait passer à temps complet. Malheureusement cela n'a pas été possible, et durant toute l'année 2020 il a donc manqué un poste de 50% sur la partie éclairage public. Ce point est indiqué dans le rapport de gestion. Une première expertise et contrôle des armoires électriques a eu lieu. Il semble que l'on ait un surplus d'armoires électriques, qui sont très mal connectées entre elle. Une première estimation a eu lieu pour savoir combien coûterait la rationalisation de ces armoires et leurs interconnexions pour pouvoir les gérer à distance. Cette estimation a permis de relever que cet investissement était actuellement trop lourd. Cependant, un montant est maintenant prévu chaque année pour en modifier quelques-unes progressivement. Il est vrai que la Municipalité n'a pas pu avancer comme elle le souhaitait sur ce point.

Une bonne nouvelle pour finir cette intervention, la Municipalité a accepté de participer à la fête de la nature le 21 mai et procédera, comme l'année précédente, à une extinction partielle de son éclairage public.

[M. Daniel Trolliet](#) indique que la route qui relie le Camping des Pins à la scierie Rey est une route communale. Depuis quelques mois, le tronçon compris entre le port de chargement sables et graviers et la gravière de la Poissine situé au nord des voies CFF est régulièrement fréquentée par de gros engins de chantier. L'état de propreté de cette route, en partie dévolue au trafic touristique, 2 roues et piétons laisse considérablement à désirer : cailloux de taille variable, galettes de terre, poussière quand il fait sec ou chaussée bien grasse par temps humide. Ne sachant pas si cette situation est passagère ou non, M. Trolliet demande à la Municipalité d'intervenir auprès de l'entreprise responsable afin que ce tronçon soit régulièrement nettoyé.

L'automne dernier, lors d'une séance du Conseil, le Municipal de la sécurité et des écoles avait annoncé une nouvelle imminente concernant une limitation à 30km/h de la rue Basse. Qu'en est-il ?

[M. le Syndic](#) aborde le point de la Poissine et est entièrement d'accord avec M. Trolliet. Il y a un irrespect et un laisser-aller de la part de l'entreprise qui exploite ce circuit. Le port au départ était prévu pour l'extraction des graviers du lac, le passage sous le pont servait à amener ces graviers directement au site de stockage et de tri au nord de la voie de chemin de fer. Le fonctionnement a maintenant changé : les trains déchargent maintenant à la Poissine en amenant les matériaux de décharge. La solution temporaire depuis maintenant 2 ans est d'amener par des dumpers en attendant de trouver la solution mécanique de transport. Le PPA la Poissine est directement concerné par cela, la Municipalité obligeant le transfert du nord au sud de la voie de chemin de fer se fasse d'un autre moyen que par des véhicules. En attendant, la Municipalité va intervenir auprès des exploitants de ce tronçon. Un nettoyage hebdomadaire de la route avait été convenu, à voir si le passage à un nettoyage quotidien est nécessaire. La Municipalité va aussi ajouter une clause au PPA de la Poissine.

[M. Francesco Di Franco](#) confirme qu'il avait bien parlé d'imminent lorsque la DGMR avait posé le système de comptage et était satisfaite du résultat. C'était sans compter sur le COVID, qui a son côté positif et négatif dans cette affaire-là. Le côté négatif est qu'il y avait beaucoup de personnel du Canton qui était en télétravail ou qui était malade et que le dossier ne pouvait être suivi aussi rapidement que prévu. L'avantage est que la réponse a plus de chance d'être positive, puisque des pistes cyclables arrivent un peu partout, le service cantonal semble beaucoup plus attentif aux problèmes de circulation et piétons dans les villes et villages. La DGMR a indiqué qu'une commission consultative de circulation doit statuer avant. La commission est bien venue sur place, elle se réunit le 25 mars et doit donner sa décision à la DGMR, qui statuera et enverra sa décision, mais aucune information n'est parvenue concernant le délai. Sans cette décision, il n'est pas possible d'aller de l'avant.

[M. Jean Périllard](#) indique avoir raté l'annonce concernant le 8 mai et demande à Mme la Présidente de quoi il s'agit.

[Mme la Présidente](#) rappelle que le 8 mai avait été cité l'année passée lors d'une précédente séance comme la sortie du Conseil qui se ferait au château de Grandson.

[M. Jean Périllard](#) indique qu'entre la plage de la Boralette et une bonne partie du chemin en direction de la station de pompage, les gros véhicules empiètent sur la tranchée où a été posé la conduite, qui s'enfoncé de plus en plus. Il y a quelques semaines, un camion a même dû être dépanné en le soulevant. D'autre part, par temps de pluie, beaucoup de terre est ramenée sur la route, ce qui est fort désagréable. Est-ce que cette tranchée sera remise en état prochainement.

Concernant le parking de Bellerive - la Poissine annoncé à partir du 24 avril, M. Di Franco pourrait-il donner quelques détails pour la période des 6 semaines.

[Mme Christine Leu-Métille](#) rappelle que les conditions météorologiques n'étaient pas des plus favorables. Maintenant, la plupart des gros chantiers qui transitaient par-là sont terminés, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de gros véhicules. L'entreprise en charge des travaux a fait le tour la semaine passée avec le bureau mandaté pour la remise en état des bordures et lisières forestières. Des troncs d'arbres devraient être posés pour limiter l'empiètement sur la bordure en collaboration avec le garde forestier. La situation devrait donc prochainement revenir à la normale. Le camion qui s'était embourbé n'aurait pas dû se trouver là ni faire les manœuvres qu'il a tentées.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que le trafic sera toujours possible. Dans la logique des choses, le parking devrait être le premier élément, puis la borne hydraulique. Comme elle sera posée de l'autre côté, cela sera moins impactant.

[Mme Judith Bardet](#) souhaite rebondir sur l'intervention de M. Di Franco. S'il y a bien des patrouilleurs aux horaires ou sortent les élèves de primaire, ce n'est pas le cas, sauf erreur, pour les secondaires. Quand il y a des voitures parkées juste devant le passage piéton cela cache entièrement un élève de secondaire arrivant en fauteuil roulant. De ce fait, est-il possible de mettre 2 places pour personnes à mobilité réduite, une de chaque côté de la route, afin de permettre aussi bien aux visiteurs se rendant au cimetière qu'aux élèves à mobilité réduite d'être en sécurité.

[M. Francesco Di Franco](#) rappelle que sur le nouveau parking, il y a également 2 places pour personnes à mobilité réduite qui pourraient éviter de traverser la route, d'autant plus qu'un trottoir est disponible tout le long.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h03

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich